

Département  
du Nord

# VILLE DE CYSOING

Arrondissement  
de LILLE

## Délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2024



Nomenclature : 7.5  
2024/29

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 2 avril 2024 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 4

Nombre de conseillers absents excusés : 1

Quorum atteint

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, THOREL Mireille, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, FREMAUX Céline, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry et JANVIER Dominique.

Etaient absents excusés représentés :

CARPENTIER Guy (pouvoir DESMARESCAUX Martine), ROBIL Raphael (pouvoir SILVESTRI Antoine), BOGAERD Eric (pouvoir POUILLART Laurent), LUCHIER Catherine (pouvoir MINET Frédéric).

Etait absent excusé : LEFEBVRE Ludovic.

### **POINT N°21 : Département - sollicitation d'une subvention au titre de l'ASRDA 2024 pour la réalisation de travaux de sécurisation de la RD 94A dite rue du Peuville**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le dispositif d'accompagnement du Département au titre de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) permet de financer les projets dont le but est de maîtriser les vitesses en agglomération et de sécuriser les déplacements des différentes catégories d'usagers. Le dispositif ambitionne ainsi de favoriser les conduites apaisées et de sécuriser et mettre en accessibilité les traversées piétonnes.

Les modalités de financement sont spécifiques aux différentes catégories de travaux avec des plafonds subventionnables qui varient de 5 000€ à 40 000€ et des taux de subvention qui varient de 50 à 75% du montant hors taxe de l'aménagement subventionnable. En particulier, des travaux de réaménagements ponctuels de voirie tels les écluses, les îlots ou les chicanes ainsi que les marquages au sol susceptibles d'améliorer la lisibilité des aménagements de sécurité sont éligibles à l'ASRDA.

Monsieur le Maire partage avec l'Assemblée la volonté de réduire la vitesse

sur la RD 94A dite rue du Peuville. En effet, cette voie présente une très grande section droite qui permet à certains automobilistes d'accélérer. Des aménagements de nature à réduire la section de la voie tout en autorisant le passage des engins agricoles ou des poids lourds de type écluses simples pourraient être mis en place dans les deux sens de circulation pour apaiser la circulation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter le Département du Nord pour bénéficier d'un accompagnement financier maximal au titre de l'ASRDA 2024 pour les travaux d'installation de deux écluses simples avec marquage au sol sur la rue du Peuville et de l'autoriser à signer tous les actes à cet effet.

Vote :

Pour : 26

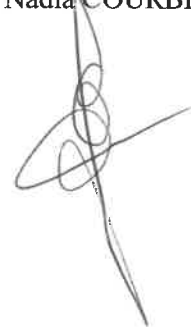
Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire  
Benjamin DUMORTIER



La Secrétaire  
Nadia COURBEZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication